



Assemblée générale ordinaire de l'association
« De Cour à Jardin », le jeudi 29.11.2018 à la
salle polyvalente d'Attalens

Procès-verbal

1. Salutations

La présidente Vanessa Lopez remercie les personnes présentes et souhaite la bienvenue à 20h00.

Vanessa souhaite notamment la bienvenue aux communes d'Attalens et de Bossonnens représentées lors de cette Assemblée générale. Elle excuse les vérificateurs des comptes et la commune de Granges qui n'ont pas pu être présents.

2. Approbation de l'ordre du jour

La présidente lit l'ordre du jour. Aucun point supplémentaire n'est demandé pour l'ordre du jour, donc l'ordre du jour proposé est adopté.

3. Approbation du procès-verbal de l'AG

Les gens présents ne désirent pas la lecture du procès-verbal. Ce dernier est accepté à l'unanimité sans modifications.

4. Rapport année scolaire 2017-2018

La présidente fait un bref rappel des faits marquants de l'année scolaire 2017-2018 :

- Ouverture d'un cours adulte-enfant : l'Association a ouvert un cours destiné aux enfants de 3 à 6 ans, accompagnés d'un adulte. Ce cours a lieu le lundi de 16h à 17h, et permet aux enfants une ouverture au monde du théâtre à travers divers ateliers. Ce cours est animé par Vanessa Lopez
- Cours enfants : ce cours a beaucoup de succès, et nous devons diviser les participants en deux groupes. En 2017, les enfants ont joué un spectacle pour Halloween au cinéma Sirius et ont également participé au spectacle « un air pour l'enfance » mis en place par Terre des Hommes. Les enfants ont joué deux petites pièces lors du spectacle annuel en mai 2018. Une sortie de fin d'année leur a été offerte au *Labyrinthe Aventure*.
- Cours impro : pour la première fois, les adultes se sont confrontés à un public composé uniquement d'amis et de la famille, à travers un spectacle d'impro.
- Sorties facultatives : des sorties facultatives au théâtre sont proposées aux adultes, enfants et parents participant aux différents cours. Plusieurs dates sont proposées en début d'année et les intéressés peuvent s'inscrire. Ces sorties permettent également d'entretenir un lien avec d'autres troupes de la région.

5. Présentation des comptes 2017-2018

Chantal, caissière, fait la lecture des comptes de l'année 2017-2018

Les dépenses s'élèvent à	29'224.75 frs
Les recettes s'élèvent à	21'765.- frs
Le bénéfice s'élève à	7'459.75 frs

Chantal lit le rapport des vérificateurs. A l'unanimité, les comptes sont acceptés. Le budget pour l'année suivante est approuvé.

6. Nomination des vérificateurs des comptes 2018-2019

Nous devons nommer des vérificateurs. Valérie Derbigny et Laurent Musy reprennent cette charge.

7. Activités 2018-2019

Projet Suisse-Sénégal : Arnaud présente le projet culturel et théâtral Suisse-Sénégal. Il en explique les contours, l'historique, l'échéancier et il présente quelques photos illustrant la vie sur place. Il explique aussi le week-end de soutien organisé pour collecter des fonds et le budget lié à ce gros projet.

En ce qui concerne le cours enfant, un w-e au chalet du Châh est organisé cette année, comme tous les deux ans, pour préparer le spectacle de fin d'année. Cette année, les enfants vont jouer une pièce intitulée « Le manoir en folie ».

Un nouveau cours destiné aux adolescents est mis sur pied cette année, le mardi à 16h30. Il est donné par Vanessa et se veut principalement un cours d'impro. En effet, une fois au C.O., les jeunes ne pouvaient plus rester dans le cours enfants. La demande d'ouvrir un nouveau cours pour les ados était forte, notamment à cause du fait que tous les élèves ne peuvent pas intégrer la troupe du C.O.

Quant aux cours adulte et adulte-enfant, ils fonctionnent bien, et nous saurons dans les prochains mois si un spectacle sera organisé dans le cadre de ces cours.

8. Admissions/démissions

Sébastien Philipona arrête le comité, Nicolas Biolley est admis au sein du comité.

9. Divers

La présidente salue les membres présents et clôt l'Assemblée, en invitant tout le monde à un verre de l'amitié.

Pour l'Association « De Cour à Jardin »
Le secrétaire
Arnaud Pittet